This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

**Séance extraordinaire du 17 Avril 1888**

# NOTICE HISTORIQUE

SUR LE

# FIEF FLEURON

SITUÉ A MANCHECOURT,

Banlieue d'ABBEVILLE,

PAR M. GEORGES DE LHOMEL,

Membre titulaire non-résidant.

AMIENS,

Imprimerie A. DOUILLET et Cie, rue du Logis-du-Roi, 13.

1888

Hosted by Google

Hosted by Google

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

**Séance extraordinaire du 17 Avril 1888**

# NOTICE HISTORIQUE

SUR LE

# FIEF FLEURON

## SITUÉ A MANCHECOURT,

Banlieue d'ABBEVILLE,

PAR M. GEORGES DE LHOMEL,

**Membre titulaire non-résidant.**

AMIENS,

Imprimerie A. DOUILLET et Cie, rue du Logis du-Roi, 13.

1888

Hosted by Google

DC
801
.A22
L56
1888

Extrait du Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.
Année 1888. — N° 2.

Hosted by Google

# NOTICE HISTORIQUE

# SUR LE FIEF FLEURON,

**Situé à Manchecourt, banlieue d'Abbeville,**

Par M. GEORGES DE LHOMEL, membre titulaire non résidant.

---

Au delà de la porte Marcadé, dans la banlieue d'Abbeville, se trouvait un fief noble d'une certaine importance, appelé au xv^e^ siècle Flouron et qui reçut plus tard le nom de Fleuron.

En 1427, ce fief appartenait à Mathieu Waquet, demeurant à Manchecourt, qui le tenait des Seigneurs Doyen, Chanoines et Chapitre de St-Wulfran d'Abbeville. Il consistait en deux cents journaux de terres labourables, divisées en plusieurs pièces, les unes situées sur le terroir des Essartiaux (Echarteaux), les autres dans la banlieue d'Abbeville.

A cette époque, les principaux propriétaires et possesseurs des terres relevant de Fleuron et comprises dans la banlieue, étaient : Grigoire Belliart, Jean Carue, les hoirs Pierre Le Grant, Henri Delebarre, Jean Belliart *dit* le Clerc, Pierrette de le Place, Gontier Depoix, Maroye Rousselle, Jean Leurel, Regnier Poisaulart, Guérard Fasselin, Pierre Coulette, Jean

APJ.

Hosted by Google

Le Prophette, Leurence veuve de Jean Legnois, Henri Franquelin, Collart Aucosté, l'Eglise de le Capelle, Fremin de Tanneyon, les hoirs Marguerite Le Mairesse, Pierre de Sursomme, Jean Barbier, Jean Le Merchier fils de Pierre, les hoirs Adam Lambert, Pierre Blanchart et Pierre de Cornehotte.

Aux Essartiaux : Jean de le Cousture, Pierre Belliard, Jean le Prophette, Jean Leurel, Pierre Coulette, Jacques Roussel, Hueline femme de Jean Cailleux, la veuve de Thomas Cavemont, Jean Barbier, Jacques de Fleschicourt, Jean Mustel, Pierre Blanchart, Pierre Le Magnier, le Val d'Abbeville, la maison de St-Nicolas et Collart Aucosté.

Dans un aveu de Mathieu Waquet, en 1427, extrait d'un cartulaire tiré du trésor littéral de St-Wulfran, nous trouvons quelques renseignements qu'il nous a paru intéressant d'indiquer. Ainsi, le droit de terrage, attaché au fief Fleuron, rapportait à Mathieu Waquet douze gerbes de blé, qui devaient lui être remises dans sa grange. Nous lisons plus loin : « si aucun est « trouvé coeuillant herbes carriant parmi les ablais ou « aultrement, le dit Mathieu a et prent sur celui qui « y est trouvé, sept sols et demi d'amende ». Et encore : « s'il y a aucune vente faite hors de la banlieue d'Abbe- « ville des terres qui sont hors d'icelle banlieue, le « dit Mathieu a et prent pour son droit le quint de- « nier de la vente avec le droit de la saisine et désai- « sine, en assavoir deux deniers pour l'entrée et deux « deniers pour l'issue. »

En 1565, c'est Jean Broquet, bourgeois d'Abbeville,

Hosted by Google

qui est possesseur de ce fief. Aveu en est servi par lui le 9 août. Les plus importants propriétaires et possesseurs des terres tenues de Fleuron étaient : Jacques Palette, sire Mathieu de Bomy, Loys Tillette, Barbe Mauppin, Claude Le Cat, François Lizot *ou* Lirot, Loys Ballen, l'Hôtel-Dieu d'Abbeville, Gregoire de Dompierre, Jacqueline Lebrun, Nicolas Doré, Bruynot Lefebure, Gregoire Madourel, Jean Caron, Charles Le Sueur, Jean Bousseau et Henri Prévost.

Par devant Loys de Dourlens, notaire au Châtelet de Paris, Jean Broquet vend, le 30 mai 1595, ce fief à honorable homme Jean du Val, bourgeois d'Abbeville, demeurant paroisse Ste-Catherine. Fleuron rapportait, comme droit de terrage et champart, cent huit gerbes, bottes ou warrats, à prendre sur deux cent dix journaux de terre en plusieurs pièces. Il était tenu noblement des Chanoines de St-Firmin, par neuf septiers de blé, neuf septiers d'avoine et soixante sols parisis de relief et vingt sols de chambellage. Le vendeur, dans le contrat, se réservait pour les années 1595 et 1596 la juste moitié de la dépouille du droit de terrage, en payant à St-Wulfran « le total de neuf couples de « graines le jour de la St-André ». La vente en était faite moyennant quatre cent six écus dix sols, au prix de soixante sols chacun écu pour deniers principaux, cinq sols pour le denier à Dieu et trois sols pour le vin du marché.

Comme propriétaires et possesseurs en 1595, nous trouvons : Jacques Palette, les hoirs de damoiselle du Hamelet, Jean Guillebaut, Jean Brocquet, Marcq

Hosted by Google

Prophette, Bernard Lenne, Christophe des Gardins, Estienne Liau, les hoirs Nicolas Lefebvre, l'Hôtel-Dieu d'Abbeville, Jean Dailly, Jean de Dompierre, Thomas François, Grégoire Madourel, Charles Dionval *dit* Pottier, les Chartreux d'Abbeville, les hoirs Jean Caron, Antoine Waquet, Charles Sueur et Jean Bousseau.

Le 15 juin 1618, dame Gabrielle Foucart, veuve d'honorable homme Jean du Val en sert aveu. Honorable homme Antoine Samson, marchand bourgeois à Abbeville, neveu de messire François du Val, curé d'Ouvillers (Haut-Villers), est qualifié en 1638, sieur de Fleuron.

Antoine Samson conserve ce fief peu de temps et le vend le 11 mars 1648 à honorable homme François du Val, bourgeois et ancien consul des marchands d'Abbeville, moyennant douze cents livres pour deniers principaux, trente sols au denier à Dieu, trente livres au vin et cinquante livres au courtier payé comptant.

Dame Marguerite Despréaux, femme du vendeur, comparait dans le contrat passé devant Me Balthazar le Grand, licencié-ès-lois et bailli de St-Wulfran.

En 1677, Marguerite Brunel, veuve de François du Val, donne à son fils puiné, François du Val, le fief Fleuron, qui passe ensuite par succession à Me Paul-François du Val, prêtre et chanoine de N. D. de Longpré, et fils d'honorable homme François du Val. Voici les noms les plus fréquemment mentionnés dans l'aveu de 1677. N. Dumont, bourgeois d'Abbeville, fils et héritier de Jean Dumont, Jean Dubois, l'Hôtel-Dieu d'Abbeville, Jean de Poilly, curé de Liercourt, Louis

Hosted by Google

Hollinger Corp.
pH 8.5

Hosted by Google